Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-212902217-20261110-D2026077-DE

MAIRIE DE PORSPODER (29840)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° : 2026-077

DATE DE CONVOCATION
02 novembre 2026

DATE D'AFFICHAGE
10 novembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	19
Présents	17
Votants	18

L'an deux mille vingt six
Le neuf novembre, à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick BRIEND, Maire

Étaient présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de :

Mme Nathalie PEDROT qui donne pouvoir à M. Bruno EOZINOU, M. Thierry GUEGUEN qui donne pouvoir à Mme Catherine MASSON

Absent : M. Laurent BUHL

M. Manuel COMBES a été élu secrétaire de séance (article L.2121-5 du CGCT).

4. ACHAT DE LA PARCELLE CADASTREE WC N°5

M. Le Maire rappelle au conseil municipal que ce dernier a délibéré le 15 décembre 2025 en faveur de l'achat de la parcelle cadastrée WC n°5 située à Mezou Severn (délibération n°2025-076). Le géomètre est intervenu et a réalisé ses mesures. Compte tenu de ce travail, il convient de prendre une nouvelle délibération.

La parcelle représente une surface de 5002 m2 divisée en deux zones : 1AUh (4 795 m2) et N (207 m2) au PLU.



Pour rappel, cette parcelle se situe dans le périmètre de l'OAP Mezou Severn inscrite au PLU communal. Comme l'ensemble des parcelles identifiées au sein de cette OAP, elles ont fait l'objet d'une évaluation des Domaines. C'est donc bien sur la base de l'évaluation des Domaines que les négociations ont été menées avec les propriétaires comme il l'a été précisé dans la délibération n°2025-076.

La surface exacte calculée par le géomètre en tenant compte du zonage interne à la parcelle nous permet d'évaluer plus précisément le prix d'achat à un montant de 68 796.20 €.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-212902217-20261110-D2026077-DE

Il est proposé au conseil municipal d'acheter la parcelle WC n°5 au prix.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'achat de la parcelle WC n°5 au prix de 68 796.20 €. Les frais de géomètre, d'acte et émoluments du notaire seront à la charge de la commune.

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document concernant cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.
Certifié exécutoire,

Le Maire,
Patrick BRIEND

MAIRIE de PORSPODER
29840